

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du lundi 29 avril 2013**

Date de convocation : 22/04/2013

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, GEFFRE, HITIER Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, DUCLOUT, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, LABUSSIÈRE

Pouvoirs : Mme LABUSSIÈRE M à Mme BOURRINET J
M. ROUSSE J à M. MAURY JC

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire : Mme SAINT-LOUPT

PERSONNEL

- Suite à la proposition d'avancement de grade de 2 agents, décision à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet.
- Décision à l'unanimité d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfetures aux agents titulaires relevant du cadre d'emploi « Rédacteur Principal de 1ère classe »
- Décision selon le vote suivant : 11 voix pour, 2 abstentions d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents titulaires relevant du cadre d'emploi « Adjoint administratif de 2^{ème} classe »

COMPTABILITE

- Transfert de 2 720€ sur la section investissement Sur le compte 2135 op 269 « bâtiments communaux C.M.P.P »
- Décision à l'unanimité de participer au règlement de la facture EDF du centre socioculturel concernant la salle des vieilles grilles à hauteur de 50 % soit 281.76 €.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

- Décision à l'unanimité de fixer à 23 965€ le forfait communal pour l'école Castel Marie pour l'année 2013.
- Décision à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement de l'école d'Yviers, 3503 € pour 5 élèves et de signer la convention relative à cette participation.

ACQUISITION

- Proposition pour acquérir la parcelle cadastrée section B N°1182p d'une superficie de 134 m² au prix de 268 € auprès de la SCI ST MICO (parcelle le long du restaurant la Bodega et la Tude). Accord à l'unanimité. L'acte sera confié à M^oDELOM et la commune supportera les frais d'acte et de géomètre.

VISIOCOM

- Par délibération en date du 5 décembre 2011 il a été décidé de renouveler avec la société « visiocom » la mise à disposition du minibus qui est utilisé actuellement par le centre socioculturel. Considérant la difficulté rencontrée par la société « visiocom » pour le renouvellement de l'investissement publicitaire nécessaire à la pérennisation du véhicule, le conseil municipal décide à l'unanimité une participation de 1000 €.
- Considérant le renouvellement pour 3 ans du minibus « visiocom » décision à l'unanimité de reconduire avec le centre socioculturel la convention de mise à disposition du minibus.

PRESBYTERE

- Rappel de la délibération du 5/11/2012, le dossier n'est pas entièrement ficelé pour trouver une forme juridique claire pour les 2 parties.

REGROUPEMENT DES 3 CDC

- Le conseil municipal sollicite à l'unanimité que le siège social de la future communauté de communes soit à Chalais dans les locaux du 2 Rue J. Remon.

JUMPING 2013

- Décision à l'unanimité d'établir, à l'occasion du Jumping International, du 8 au 11 août 2013, une convention de mise à disposition de personnel communal à raison de 100 heures maximum et une convention de mise à disposition de matériel qui en préciseront les modalités.

AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DE LA RUE D'ANGOULEME

- Décision de ne pas donner suite à la demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux de télécom et d'EDF auprès de la commission, mais d'allouer une somme de 15 000 € au projet pour la fourniture de matériel d'éclairage de qualité et l'enfouissement de quelques traversées de chaussée.
- Suite à la délibération en date du 25 février 2013, l'étude du dossier par les services de la Préfecture fait apparaître dans l'estimation de 468 817 € HT la réfection de la chaussée alors que les dépenses relatives à la bande de roulement ne sont pas éligibles à la DETR. Il convient donc de modifier le plan de financement prévisionnel. Cout total des travaux étude comprise : 468 817 € HT. Cout des travaux sans la bande de roulement : 408 617 € HT. Plan de financement prévisionnel :
 - DETR 2013 (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 143 016 € soit 35 % base 408 617 €
 - CONSEIL GENERAL (schéma de revitalisation du monde rural) pour 36 000 €
 - REGION POITOU-CHARENTE (FRIL) pour 40 000 €
 - AMENDE DE POLICE pour 50 000 €
 - CDC du Pays de Chalais (fond de concours) pour 12 000 € soit 12% base 100 000 €
 - Autofinancement 187 801 € HT.

LAVOIR ST-CHRISTOPHE

- Validation du plan de financement prévisionnel pour la restauration du Lavoir St-Christophe. Montant des travaux 13 562.51 € HT
 - CONSEIL GENERAL (Soutien à l'Initiative Local) 15% 2 034.38 €
 - FEADER 7.50% 1 017.19 €
 - CDC DU PAYS DE CHALAIS 10% 1 356.25 €
 - ASSOCIATION DU PATRIMOINE 46.45% 6300.00 €
 - Autofinancement 2 854.69 €

CONVENTION DE BENEVOLAT

- Par délibération en date du 28 mars 2011 N°36/2011 il avait été décidé de passer une convention de bénévolat avec Monsieur Patrick FRAPPIER pour une assistance à la commune dans la mise en forme du bulletin municipal et la refonte du site internet. Proposition de passer un avenant à cette convention afin de confier une mission complémentaire à M. Frappier, qui l'accepte, dans la gestion et la mise à jour du site internet. Accord à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

- Approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte de la fourrière.

GENS DU VOYAGE

- Décision d'annuler la délibération du 19 novembre 2010 pour appliquer une tarification à la journée. Décision de fixer le nouveau tarif à 5 € par jour et par caravane lorsque les gens du voyage occuperont des parkings publics.

TRAVAUX

- Les travaux dans le cadre du FDAC viennent de commencer.
- Choix de l'entreprise Montboyer Métal pour la réfection des menuiseries au 10 rue de Périgueux.
- Les travaux de reprise des tombes abandonnées au cimetière de St-Christophe vont prochainement commencer.
- Information sur les travaux du rond point du fagnard

COUSINADES

- Le président du jumelage envisage de lancer des « cousinades » avec des villes de France dénommées « Chalais ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder une subvention complémentaire à l'association du jumelage pour développer ce projet. Le montant sera voté en fonction du dynamisme que cette action va engendrer.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas d'exercice

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
08/2013	9 AVRIL 2013	PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE ET TROTTOIRS 2013	SARL NAUDIN – 16 210 ST ROMAIN Montant du Marché Tranche ferme 16 671.49 € HT Tranche conditionnelle 20 208.76 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Le Maire
Jean-Claude MAURY